



CONSEIL MUNICIPAL DE NADAILLAC

Séance du 20 mars 2026

Procès-verbal affiché en exécution de l'article L. 2121-15 du CGCT

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Nombre de membres en exercice : 11

Membres présents : M. Pascal ROLLAND, Mme Chantal BROCHARD, Mme Stéphanie BAEY, Mme Sylvie BOSSOUTROT, Mme Sandra CLÉRAT, M. Régis DUBERNARD, M. Patrick LOUCHART, M. Jean-Claude VEYSSIERE, M. Dorian MAS, M. Valentin RHODDE et Mme Christine TAFALLA

Secrétaire de séance : Mme Sandra CLÉRAT élue à l'unanimité

Quorum : 11/11, la séance peut se tenir

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence du doyen d'âge, M. Jean-Claude VEYSSIERE.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- Installation du Conseil Municipal,
- Élection du Maire,
- Fixation du nombre d'adjoints,
- Élection des adjoints,
- Lecture de la charte de l'élu local,
- Octroi des délégations au Maire en application de l'article L2122-22 CGCT.

DÉLIBÉRATION 01

OBJET : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 02

OBJET : Élection du Maire sous la présidence du doyen d'âge du Conseil Municipal

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Claude VEYSSIERE, doyen d'âge, conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal a procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de bulletins blancs : 01
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 06

M. Pascal ROLLAND ayant obtenu 10 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Aucune observation ni réclamation n'a été formulée.

DÉLIBÉRATION 03

OBJET : Détermination nombre de postes d'adjoints

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à un le nombre de postes d'adjoints au Maire.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

Adopté à la majorité

DÉLIBÉRATION 04

OBJET : Élection des Adjoints au Maire

Sous la présidence de M. le Maire, il est procédé à l'élection des adjoints au scrutin secret.

Élection du premier adjoint :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de bulletins blancs : 01
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 06

Mme Chantal BROCHARD, ayant obtenu 10 voix, soit la majorité absolue, est élue et immédiatement installée dans ses fonctions.

POUR : 10	CONTRE : 0	BLANC : 1	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------	-----------------

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

DÉLIBÉRATION 05

OBJET : Lecture de la Charte de l' élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local, conformément aux dispositions légales. Le Conseil Municipal en prend acte.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 06

OBJET : Délégations de l'assemblée délibérante au Maire

Monsieur le Maire expose les dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT permettant au Conseil municipal de lui déléguer certaines compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les compétences énumérées conformément aux dispositions légales (liste annexée au présent procès-verbal) ;
- d'autoriser l'exercice de ces délégations par les adjoints dans les conditions prévues par la loi.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

Adopté à l'unanimité

CLÔTURE DE SÉANCE

Séance levée à 22h15.

SIGNATURES

Secrétaire de Séance :

Mme Sandra CLÉRAT.

Président de séance :

Le Maire,
M. Pascal ROLLAND.